

 	<h1 style="color: red;">PÔLE FORMATION OFFICIELS</h1> <h2>DESIGNATIONS ARBITRES 2024/2025</h2>	
	Thématique	<input type="checkbox"/> ADMINISTRATION ET FINANCES <input checked="" type="checkbox"/> FORMATION <input type="checkbox"/> JEUNESSE <input checked="" type="checkbox"/> COMPÉTITIONS <input type="checkbox"/> DEVELOPPEMENT
	Destinataires	<input checked="" type="checkbox"/> Présidents <input checked="" type="checkbox"/> Secrétaires <input type="checkbox"/> Trésoriers <input type="checkbox"/> autres, préciser :
	Nombre de pages : 2 Nombre de pièces jointes : 0	
<input checked="" type="checkbox"/> Information <input type="checkbox"/> Action à mener par le destinataire :		

Madame la Présidente, Monsieur le Président

La CDO s'engage dans une organisation structurée et transparente des désignations d'arbitres, en assurant une couverture maximale des matchs tout en soutenant la progression des arbitres, notamment ceux à fort potentiel, afin de les accompagner vers le plus haut niveau.

Modalités de désignation des arbitres

Les désignations sont réalisées 25 jours avant la journée sportive concernée par un membre de la CDO. Ce processus repose sur plusieurs critères :

1. **Niveau de la rencontre** : pour aligner les arbitres en fonction de la catégorie.
2. **Niveau des arbitres** : pour assurer une qualité d'arbitrage adaptée à chaque catégorie.
3. **Distance entre l'arbitre et le lieu du match** : afin d'optimiser les déplacements et d'éviter des trajets excessifs.

Critères de couverture par catégories :

1. Niveaux Jeunes

La priorité est accordée aux rencontres jeunes de niveau régional, dans l'ordre suivant, en respectant les préconisations de la ligue régionale :

- U13
- U15
- U18

Les matchs de niveau 1 sont privilégiés, tandis que ceux de niveau 2 ne sont désignés qu'en cas de disponibilité d'arbitres.

2. Niveaux Séniors et U21

- **RM3, RF3, et RMU21** : Les rencontres en Vendée bénéficient d'une codésignation avec la ligue régionale, avec un premier arbitre de niveau régional et un second de niveau départemental (niveau G4).
- **PRM et PRF** : Ces rencontres sont couvertes par deux arbitres départementaux (DEP-1 et DEP-2).
- **DF2** : Selon les effectifs disponibles, certaines rencontres de DF2 pourront être couvertes ponctuellement.
- **DM2 et niveaux inférieurs** : En raison des effectifs limités, ces rencontres seront couvertes de manière très occasionnelle.

Demandes particulières

Si un club souhaite la désignation d'un arbitre pour une rencontre spécifique, il est possible de soumettre une demande en envoyant un e-mail à officiels@basket85.fr, en précisant le motif de la demande.

Merci pour votre compréhension et votre collaboration, qui permettent de garantir une formation continue des arbitres tout en répondant aux besoins de chaque catégorie de matchs.

Sportivement,

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Freddy CLAVIER Président CDO		Damien SIMONNET Directeur
Référence	2024-10-31 – NOTE PFO -DESIGNATION D'ARBITRES - DS	